

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3180

27 décembre 2011

SOMMAIRE

3V-Translations S.à.r.l 	Jucad SA Soparfi
Aabar Block S.à r.l	Kainvest S.A152619
Aabar Luxembourg S.à r.l152640	LilyCare, S.e.n.c
ALCEDA Life S.e.c.s	LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l 152619
ALCEDA Life S.e.c.s	LSF6 Evergreen Holdings S.àr.l152620
ALCEDA Life S.e.c.s	Maitland Luxembourg S.A152618
ALCEDA Life S.e.c.s	Mederach Investments S.à r.l152634
Alpha Investor Services Management152599	Medhotel S.A
Apex Insurance Holdings LLC Luxem-	Medhotel S.A
bourg S.C.A	Meridio Islamic Funds152595
ATC-MAT S.à.r.l152632	MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l152617
Bake Holdco 1 SA152594	Moon Paradise S.A., SPF
Bieber Immo S.à r.l	MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l 152635
BLK HYT (Luxembourg) Investments, S.à	Negus Immo S.A152635
r.l	Nelke S.A
BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à	PBG Midwest Holdings S.à r.l152639
r.l	Pentland Holding152620
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l 152636	Plan Hessel S.A
C1 S.A	Portugal Venture Capital Initiative 152621
Caliope International Investment S.A152597	Progosa S.A
CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF 152599	Progosa Shipping Investment S.A 152622
CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF	ProLogis Belgium IV S.à r.l152633
CENSI Holding A S.à r.l	ProLogis European Holdings VII S.à r.l 152636
Excess International S.A	Rainbow Fund
Flores Finance S.A	Salvador Holding S.A152632
Greengo S.A	Santamaria S.A
HSBC Global Investment Funds152597	Taillerie Luxembourgeoise de Pierres Pré-
Institutional Trust Management Company	cieuses152638
S.à r.l	Torre Mayor Finance152622
IRUS European Retail Property Manage-	Valbou S.A
ment Company152618	W Industries Finances S.A 152594
Istanbul Venture Capital Initiative 152618	XTØ International S.A152639
ITW SP EEIG	



Bake Holdco 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 150.021.

Messieurs les actionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

prévue en date du 10 janvier 2012 est reportée au 16 janvier 2012 à 14 heures au siège social de la société au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Update on the enforcement of the pledge at the level of Bake Holdco 4,
- Cash-Flow situation,
- Necessity to raise credit,
- Consequences of the cash shortfall on the Luxembourg bankruptcy test,
- Miscellaneous.

Référence de publication: 2011173588/16.

W Industries Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 janvier 2012 à 14.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2011.
- 2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2011.
- 3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011176008/279/16.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 janvier 2012 à 15.00 heures à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. détermination et transfert d'un nouveau siège social
- 2. remplacement des administrateurs démissionnaires
- 3. nomination d'un commissaire aux comptes
- 4. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
- 5. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
- 6. divers

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour les éléments de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

L'administrateur provisoire

Nicolas BANNASCH

Référence de publication: 2011169307/23.



Meridio Islamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 149.459.

_

Die Aktionäre der MERIDIO ISLAMIC FUNDS (SICAV) werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. Januar 2012 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft gem. Art. 30 und 32 der Satzung
- 2. Ernennung des Liquidators
- 3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2011
- 4. Ergebniszuweisung
- 5. Entlastung des Verwaltungsrates
- 6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
- 7. Beschlussfassung, dass die ordentliche Generalversammlung vom 18.01.2012 aufgrund des Liquidationsverfahrens sowie der Beschlüsse dieser ausserordentlichen Generaversammlung entfällt

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen. Weiterhin können Aktionäre sich vertreten lassen. Entsprechende Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, müssen sich zum o.g. Stichtag vor der ausserordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anmelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011169959/6206/29.

Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Im Jahre zweitausendelf, am siebzenten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Feri Finance AG für Finanzplanung und Research einer Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10,

hier vertreten durch Frau Jennifer BURR, Juristin, beruflich ansässig in Luxemburg,

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 12. Oktober 2011,

welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin (die "alleinige Gesellschafterin") der Institutional Trust Management Company S.à r.l. einer Société à responsabilité limitée, (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde am 23. Mai 2007 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1305 vom 29. Juni 2007 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 3. November 2009 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, geändert. Die geänderte Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2521 vom 28. Dezember 2009 veröffentlicht.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafterin den folgenden Beschluss:

Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Umstellung der Gesellschaft auf die Anforderungen des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und die entsprechende Anpassung der jeweiligen Artikel der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wie unten aufgeführt.

Der Wortlaut von Artikel 2 der Satzung lautet künftig wie folgt:



"Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 2009/65/EG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen ("OGAWs") und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen ("OGAs") (gemeinsam die "Fonds"), dies im Namen der Anteilsinhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 15 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Gesetz von 2010").

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung beinhaltet nachfolgende Funktionen:

- Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds (i) anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschließen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtlich Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.
- Administrative Tätigkeiten: Diese Funktion beinhaltet sämtliche in Anhang II des Gesetzes von 2010 unter dem Stichwort "Verwaltung" genannten Aufgaben, insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios der Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters, sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.
 - Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere vorbenannter Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In-und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, strukturell erforderliche Minderheitsbeteiligungen an SPVs halten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 15 des Gesetzes von 2010, bleiben.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus die Verwaltung, die Administration und den Vertrieb von Luxemburger Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital im Sinne des Gesetzes vom 15. Juni 2004 über Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital übernehmen."

Der Wortlaut von Artikel 14 der Satzung lautet künftig wie folgt:

"Der alleinige Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann zwei oder mehrere natürliche oder juristische Personen bestimmen, die die Geschäfte dieser Verwaltungsgesellschaft im Sinne des Artikels 102 (1) c) des Gesetzes von 2010 tatsächlich leiten sollen. Diese Personen müssen weder Mitglied des Geschäftsführerrates noch Gesellschafter sein. Ihre Befugnisse und Aufgaben werden seitens des alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates bestimmt. Sie können jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat abberufen werden."

Der Wortlaut von Artikel 24 der Satzung lautet künftig wie folgt:

"Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung, sowie durch das Gesetz von 2010 geregelt."

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. BURR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47695. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 1. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011169001/73.

(110196557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Rainbow Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé de Rainbow Fund, signé en date du 12 décembre 2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 décembre 2011.

LUXCELLENCE MANAGEMENT COMPANY S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Administration centrale de Rainbow Fund Référence de publication: 2011170824/12.

(110198820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

ITW SP EEIG, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg D 32.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des membres du GEIE tenue en date du 2 décembre 2011 que:

- Le GEIE a été mis en liquidation et dissout avec effet immédiat;
- La clôture de la liquidation du GEIE a été prononcée; et
- Les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour le GEIE

Signature

Référence de publication: 2011172206/19.

(110199731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Caliope International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 janvier 2012 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2011.
- 2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2011.
- 3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011176009/279/16.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Conformément aux dispositions de l'article 75 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») et aux résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 22 septembre 2011, le conseil d'administration de la Société rend publique par la présente la prise d'effet en date du 13 décembre 2011 de la fusion par absorption, telle que prévue à l'article 1, point 20) a), de la Loi de 2010, par laquelle les compartiments «L Select - Europe Cash Fund» et «L Select - Europe Defender Fund», deux compartiments de la société L Select, une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumise à la Partie I de la Loi de 2010, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.507, ont été respectivement absorbés dans les compartiments «HSBC Global Investment Funds - Euro Reserve» et «HSBC Global Investment Funds - Euroland Equity», deux compartiments existants de la Société.



Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS

un mandataire

Référence de publication: 2011178145/250/21.

CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement CS Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l.

Signature

Un mandaire

Référence de publication: 2011176364/14.

(110205655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

ALCEDA Life S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.912.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174651/10.

(110204156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

ALCEDA Life S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.912.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174652/10.

(110204158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

ALCEDA Life S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.912.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174653/10.

(110204161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

ALCEDA Life S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.912.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011174654/10.

(110204164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement CBRE Asia Alpha Plus Fund II FCP-SIF a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l.

Signature

Un mandaire

Référence de publication: 2011175123/13.

(110204610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Le règlement de gestion AISM Global Opportunities Fund au 14 décembre 2011 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177011/10.

(110206254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Plan Hessel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.683.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the eleventh of November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Luxglobal Services S.à r.l., having it's registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089,

hereby represented by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

acting in his capacity as manager of the said company as well as in his capacity as proxyholder of the manager Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given on November 10, 2011,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PLAN HESSEL S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.



Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set fort by law.

The corporate capital may be increased from its present amount up to THIRTY-FIVE MILLION EURO (\leq 35,000,000.-), represented by thirty-five million (35,000,000) shares of a par value of ONE EURO (\leq 1.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June at 11.30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.



Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.



Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- **Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- **Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

- **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December.
- **Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

- **Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.
- **Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.
 - b) The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by the company Luxglobal Services S.à r.l., having it's registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand five hundred Euro (\leq 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
- a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - b) Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - c) Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- d) The company Luxglobal Management S.à r.l., having it's registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

3) Has been appointed statutory auditor:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

- 4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- 5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

agissant en sa qualité de gérant de ladite société et en sa qualité de mandataire du gérant Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée le 10 novembre 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . **Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PLAN HESSEL S.A. (ciaprès la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.



Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à TRENTE-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 35.000.000,-), représenté par trente-cinq millions (35.000.000) actions d'UN EURO (€ 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.



Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décision de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.



Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre.
- Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-avant. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les trente et une mille (31.000) actions ont été souscrites par la société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.



Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- b) Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - c) Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- d) La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158443/454.

(110183947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158752/10.

(110185495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



BLK HYT (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.666.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Corporate High Yield Fund VI, Inc., a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, United States of America,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BLK HYT (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.



4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at forty-two thousand Canadian dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4 The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initialed by a manager physically present in Luxembourg, or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.



(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, to the extent permitted by law, by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.



13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on August 31, 2012.

Subscription and Payment

Thereupon, BlackRock Corporate High Yield Fund VI, Inc., prenamed and represented as stated above, subscribes to forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and agrees to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Neal Andrews, born in Pennsylvania (United States of America), on January 22, 1966, with professional address at 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, United States of America
 - 2. The following persons ware appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- Mrs. Leon Schwab, born in Dublin (Ireland), on October, 1968, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
- Mr. Richard Marshall, born in Lanark (United Kingdom), on January 7, 1975, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Corporate High Yield Fund VI, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "BLK HYT (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.



8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence à l'initiative d'un gérant physiquement présent à Luxembourg, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la la ci

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, dans les limites permises par la loi, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.



- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) septembre et se termine le trente et un (31) août de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 août 2012.

Souscription et Libération

BlackRock Corporate High Yield Fund VI, Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), devant être affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr. Neal Andrews, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 22 janvier 1966, dont l'adresse professionnelle se situe à 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique;
- 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
- Mme. Leon Schwab, née à Dublin (Irlande), en Octobre 1968, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg; et
- Mr. Richard Marshall, né à Lanark (Royaume-Uni), le 7 janvier 1975, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011157432/485.

(110183561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Bieber Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 30, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 112.783.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011160068/15.

(110186029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Moon Paradise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159876/9.

(110185949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.716.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des associés.

En date du 21 novembre 2011, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 14 novembre 2006.

Les associés de la Société ont décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, ayant pour adresse 400, route d'Esch, L-1417, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.477 avec effet rétroactif au 14 novembre 2006 en tant que réviseur d'entreprises agréé afin d'examiner les états financiers de la Société pour les exercices qui se sont terminés le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

Son mandat expirera lors de l'approbation des comptes annuels pour l'année se cloturant le 31 décembre 2007 qui s'effectuera en 2011.

Les associés de la Société ont également décidé de renouveler les mandats de gérant de Messieurs Johan Dejans et Richard Brekelmans en tant que gérants pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011161261/23.

(110186443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.



Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 14 septembre 2011 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2012.

Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011159056/17.

(110185496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

En date du 29 mars 2011, l'associé unique de la Société, a décidé:

- de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A., ayant son domicile au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg; comme réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2012 et qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 Novembre 2011.

Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011159082/18.

(110185497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale en date du 17 octobre 2011:

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, à savoir:

Administrateurs

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Steven Georgala, Berkshire House, 168-173 High Holborn, WC1 V7AA London, Royaume-Uni

Alan Douglas Butler, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, IM2 4LB Isle of Man

Grant Richardson, Maitland House 1, River Park, Gloucester Road, Mowbray, 7700 Afrique du Sud

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160512/19.

(110186500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.



Kainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.728.

L'adresse professionnelle des Administrateurs de la société KAINVEST S.A.:

- Mr. Christian BÜHLMANN
- Mr. Alexandre TASKIRAN
- Mr. Thierry TRIBOULOT

et du Commissaire aux Comptes

- Trustconsult Luxembourg S.A. est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011159094/17.

(110185521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159131/10.

(110185505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Progosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 87.336.

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 novembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société PROGOSA S A

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 novembre 2017.
- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 novembre 2017.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 novembre 2017.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera 14 novembre 2017.
 - L'adresse professionnelle des Administrateurs
 - * Mr. Alexandre TASKIRAN
 - * Mr. Thierry TRIBOULOT

et du Commissaire aux Comptes

* Trustconsult Luxembourg S.A.

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROGOSA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011159263/27.

(110185517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



LSF6 Evergreen Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159133/10.

(110185504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pentland Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.232.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2011 a décidé de transférer l'adresse du siège social au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

La même assemblée a accepté la démission de M. Karim Van den Ende de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué et désigné M. Dennis Bosje, Mme Valérie Fisson et M. Fabrice Geimer, demeurant tous professionnellement 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, en qualité de nouveaux administrateurs pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

La même assemblée a accepté la démission de KV Associates S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et désigné la société Kohnen & Associés sàrl ayant son siège social 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011159225/20.

(110185532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Valbou S.A., Société Anonyme, (anc. Santamaria S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

L'an deux mille onze.

Le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SANTAMARIA S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S Luxembourg numéro B 31.740, constituée sous forme d'une société de droit panaméen suivant acte reçu par Monsieur Roger E. Watson R., Vice-Consul de la République du Panama à Lugano (Suisse) en date du 6 août 1979, dont le siège social a été transféré à Luxembourg et la nationalité luxembourgeoise adoptée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 15 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 49 du 10 février 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Dudelange:

- en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 131 du 21 avril 1990;
- en date du 18 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 261 du 4 juillet 1991;

et de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 406 du 16 février 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux



représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en VALBOU S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1 er , alinéa 1 er , des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en VALBOU S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 1 er. (Alinéa 1 er.). Il existe une société anonyme sous la dénomination de VALBOU S.A."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2011. Relation GRE/2011/3939. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011

Référence de publication: 2011160631/61.

(110186249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 13 septembre 2011 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2012.

Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011159229/17.

(110185498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.



Progosa Shipping Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 101.621.

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 novembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 novembre 2017.
- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 novembre 2017.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 14 novembre 2017.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera 14 novembre 2017.
 - L'adresse professionnelle des Administrateurs
 - * Mr. Christian BÜHLMANN
 - * Mr. Thierry TRIBOULOT

et du Commissaire aux Comptes

* Trustconsult Luxembourg S.A.

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011159265/27.

(110185515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.077.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1 er janvier 2011 que:

RC Services Limited ayant son siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada, transfère l'intégralité de ses 520 (cinq cent vingt) parts sociales comme suit,

- 104 (cent quatre) parts sociales à BXR3 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262856
- 104 (cent quatre) parts sociales à HER1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262860
- 104 (cent quatre) parts sociales à RXH1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262858
- 104 (cent quatre) parts sociales à LXB1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262859
- 104 (cent quatre) parts sociales à VRM1 Holdings Inc, immatriculée auprès du Registre du Canada sous le numéro 002262857

Aussi, les nouveaux actionnaires ont chacun leur siège social à Suite 1200,22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada.

Pour Torre Mayor Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011160674/27.

(110186944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.



BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.667.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Corporate High Yield Fund V, Inc., a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, United States of America,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art.1.Name. The name of the company is "BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.



4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at forty-two thousand Canadian dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4 The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initialed by a manager physically present in Luxembourg, or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.



(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, to the extent permitted by law, by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.



13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on August 31, 2012.

Subscription and Payment

Thereupon, BlackRock Corporate High Yield Fund V, Inc., prenamed and represented as stated above, subscribes to forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and agrees to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Neal Andrews, born in Pennsylvania (United States of America), on January 22, 1966, with professional address at 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, United States of America.
 - 2. The following persons ware appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- Mrs. Leon Schwab, born in Dublin (Ireland), on October, 1968, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
- Mr. Richard Marshall, born in Lanark (United Kingdom), on January 7, 1975, with professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Corporate High Yield Fund V, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.



8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence à l'initiative d'un gérant physiquement présent à Luxembourg, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, dans les limites permises par la loi, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.



- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) septembre et se termine le trente et un (31) août de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 août 2012.

Souscription et Libération

BlackRock Corporate High Yield Fund V, Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), devant être affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr. Neal Andrews, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 22 janvier 1966, dont l'adresse professionnelle se situe à 55 East 52 nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique;
- 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée
- Mme. Leon Schwab, née à Dublin (Irlande), en Octobre 1968, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg; et
- Mr. Richard Marshall, né à Lanark (Royaume-Uni), le 7 janvier 1975, dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011157433/485.

(110183563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ATC-MAT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 141, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 138.589.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011159647/10.

(110185601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Jucad SA Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.098.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011159824/10.

(110185603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Salvador Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.758.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011159985/12.

(110186004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Greengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.026.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 24 novembre 2011 a prononcé les resolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
 - L'assemblée décide d'approuver que Greengo S.A. n'a pas de créances impayées.
 - L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on November 24 th , 2011:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
 - The general meeting resolved that Greengo S.A. has no debts.



- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Référence de publication: 2011160398/21.

(110186717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 25. Juli 2011

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 25. Juli 2011 entschieden:

- den A-Geschäftsführer Herrn Achim Mattes, geboren am 29. April 1978, geschäftsansässig 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 1. August 2011 abzuberufen; und
- Herrn Martin H. Staratschek, geb. am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter A-Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2011 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus den folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, A-Geschäftsführer;
- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, A-Geschäftsführer;
- Herr Mario Warny, geboren am 22. September 1973, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, B-Geschäftsführer;
- Herr Jürgen Mentzel, geboren am 5. November 1936, geschäftsansässig in Kaistraße 8a, D- 40221 Düsseldorf, B-Geschäftsführer.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011161232/27.

(110186897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

3V-Translations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 121.582.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/11/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011160040/13.

(110185961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

ProLogis Belgium IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011159909/14.

(110185702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159868/10.

(110185996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

C1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 104.978.

Extrait du procès-vebal de l'assemblée générale du 21 novembre 2011

Les actionnaires confirment que les mandats des administrateurs et du commissaire ont été renouvelé avec effet au 28 septembre 2010, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Administrateurs:

Catégorie A:

Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, administrateur délégué;

Romain Bontemps, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg;

Catégorie B:

Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant, 1, rue des Prés, L-3369 Leudelange;

Daniel Gillard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 37, rue de Roeser L-5865 Alzingen;

Catégorie C:

Brigitte Laschet, employée privé, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald;

Marc Streibel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 37, rue de Roeser L-5865 Alzingen.

Commissaire:

PKF Abax Audit, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011160312/26.

(110186196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

EXTRAIT

En date du 11 novembre 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de lorge Perez Lozano en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat;
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.



- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160185/18.

(110186255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Medhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011159870/11.

(110185933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Medhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011159871/11.

(110185934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.307.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159879/10.

(110185831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Negus Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.741.

Le bilan au 30/09/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159883/10.

(110185585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.



BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 121.165.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011160070/12.

(110186116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

ProLogis European Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011159914/14.

(110185758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

LilyCare, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 164.771.

STATUTS

Entre les soussignés

- 1. Monsieur Yann-Eric Mersch, sans emploi, demeurant à Strassen, 9, rue de la Chapelle
- 2. Madame Emilie Mingarelli, éducatrice, demeurant à Strassen, 9, rue de la Chapelle

il a été constitué en date du vingt-trois novembre deux mille onze, une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** er . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.
 - Art. 2. La dénomination de la société est LilyCare, S.e.n.c.
- **Art. 3.** La société a pour objet le commerce de matériel de puériculture et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.
- **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 1200,- Euros (mille deux cents euros) représenté par 12 (douze) parts sociales de 100,- Euros (cent euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:



1) Monsieur Yann-Eric Mersch, préqualifié, 6 parts	100
2) Madame Emilie Mingarelli, préqualifiée, 6 parts	100
Total: 12 parts	1200

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par M. Yann-Eric Mersch, gérant, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre IV. Régime de signature statutaire

Art. 13. La société est engagée par la signature des deux associés.

Evaluation des Frais

Art. 14. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 200,- (deux cents) Euros.

Signatures.

Référence de publication: 2011160735/63.

(110186260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Nelke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.642.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159884/10.

(110185581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.



Taillerie Luxembourgeoise de Pierres Précieuses, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 52, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 11.533.

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Michael RUPPENTHAL, demeurant à D-55743 Idar-Oberstein, 21 Heideweg.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée TAILLERIE LUXEMBOURGEOISE DE PIERRES PRECIEUSES S.àr.l., avec siège social à L-4959 Bascharage, 52, Op Zaemer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 11533, (matricule 1973 2402 759), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1973, publié au Mémorial C n ° 31 du 18 février 1974,
- que le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37.184,03 €) représenté par deux cents parts sociales (200) sans désignation de valeur nominale.
- qu'il est l'unique associé et propriétaire des deux cents parts sociales (200) de la prédite société; Ceci exposé, l'associé unique a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnait avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer liquidateurs de la société:

- Monsieur Romain KNEIP, comptable, demeurant à L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité et
- Monsieur Michael RUPPENTHAL, prédit.

Troisième résolution

L'associé décide de fixer les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- Les liquidateurs, agissant conjointement, ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.
- Ils peuvent dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.
 - Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- Ils peuvent sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.
 - Les décisions des liquidateurs sont prises à l'unanimité.
 - Ils conservent tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale leur a conférés.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge,en raison du présent acte à HUIT CENTS EUROS (800.- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par prénoms, états et demeures, ont singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Ruppenthal, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13980. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160017/53.

(110185766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.



XTØ International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161296/10.

(110187015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.063.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 10 novembre 2011 entre Larragana Holdings 1 LLC ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739084 et Larragana Holdings 2 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739082 et Larragana Holdings 3 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739080 et Larragana Holdings 4 LLC. ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739079 et Larragana Holdings 5 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739077 et Larragana Holdings 6 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4990438 et Larragana Holdings 7 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4990487 les 540,636 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, domicilié à 2 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 110.278 avec le RCS Luxembourg détient 518,450 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.
- Larragana Holdings 1 LLC. ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739084 détient 3,172 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.
- Larragana Holdings 2 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739082 détient 3,169 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.
- Larragana Holdings 3 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739080 détient 3,169 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.
- Larragana Holdings 4 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739079 détient 3,169 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.
- Larragana Holdings 5 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577,



Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 3739077 détient 3,169 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.

- Larragana Holdings 6 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4990438 détient 3,169 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.
- Larragana Holdings 7 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust 'Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et son adresse principale au 700 Anderson Hill Road, Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département d'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4990487 détient 3,169 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l. Martinus C.J. Weijermans *Gérant B*

Référence de publication: 2011160132/66.

(110185963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 752.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

EXTRAIT

En date du 11 novembre 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorge Perez Lozano en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat;
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transferé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160186/18.

(110186261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Flores Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.501.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3, rue Belle-Vue, L- 1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur Bertrand MICHAUD reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Monsieur Cristian CORDELLA assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011159767/15.

(110185663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck